

Les protocoles mis en place pour la saison 2021 ont prouvé leur efficacité, ils sont à ce jour **maintenus** pour la saison 2022.

QUELLES SONT CES MESURES ?

- Vous devrez justifier soit d'un **schéma vaccinal complet** ou d'un **certificat de rétablissement** (avec test antigénique ou RT-PCR positif de plus de 11 jours et de moins de 4 mois) soit d'un **test PCR négatif de moins de 48h** pour accéder à vos soins le premier jour de votre cure.

Ces informations sont à communiquer à votre médecin thermal, qui vous délivrera, en échange, votre ordonnance de soins pour débiter votre cure.

Suite au Référentiel Sanitaire, du secteur du Thermalisme du 11/03/2022, la notion de schéma vaccinal complet est désormais définie ainsi :

- 7 jours après la 2ème injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
 - 28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson&Johnson) ;
 - 7 jours après l'injection chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).
 - Dose de rappel dans un délai de 4 mois après la dernière injection (sauf pour les mineurs de 16 à 17 ans).
- Nous vous demandons de **porter un masque** chirurgical ou de catégorie 1 dès l'entrée dans l'établissement et pendant toute la durée de vos soins (comme pour nos équipes). Il sera seulement dispensé dans les soins individuels et dans la piscine de mobilisation (paroi séparatrice).
 - Vous devrez régulièrement procéder à une **désinfection des mains**. Nous mettons, pour cela, des distributeurs de gel hydroalcoolique dès l'entrée des thermes.
 - Vous veillerez à respecter les mesures de **distanciation physique** entre vous.
 - **Au vestiaire, le volume des effets personnels acceptés est limité** au strict nécessaire et strictement isolé. Vos effets sont consignés dans des casiers individuels qui font l'objet d'une désinfection rigoureuse par nos équipes.
 - Le traitement de l'air en **100% air neuf**.

NOTRE STATION THERMALE S'ENGAGE



Soucieuse de vous accueillir dans un environnement sécurisé, tout au long de votre séjour, que ce soit à l'intérieur des thermes ou à l'extérieur, notre station thermale a signé la « **charte sanitaire station thermale*** ».

De plus, nous avons obtenu la **certification pour les mesures sanitaires** mise en place dans le cadre de la crise sanitaire.

**Élaborée par l'ensemble des établissements thermaux de notre territoire – représentés par le CNETH – avec l'appui de la Société Française de Médecine thermale et du Syndicat National des médecins thermaux, et validée par la Direction Générale de la Santé, avec cette charte, ce sont tous les acteurs de la station qui s'engagent pour vous permettre de vivre sereinement votre séjour (établissements, médecins, hébergeurs, restaurateurs, etc.).*